

RESTRUCTURATION, REHABILITATION ET RESTAURATION DES MAGASINS 2 ET 4 DE LA SAMARITAINE

COMITE DE SUIVI DU 28 09 2016

1. Présents

- Mairie du 1^{er} :
 - o Monsieur MARTIN-LALANDE
- Représentants des riverains :
 - o Ensemble rue Baillet : Madame PELARD
 - o Amicale des locataires du 4 rue Perrault : Madame DALBAVIE
 - o Association des Commerçants Louvre Rivoli : Madame BERTIN
 - o Association de défense des intérêts et d'indemnisation des riverains de la Samaritaine : Madame AULNETTE
- Maîtrise d'ouvrage LA SAMARITAINE :
 - o Monsieur CREUTZ
 - o Monsieur DUCHENE
- Maitrise d'œuvre EGIS :
 - o Monsieur BARDONNAUT
- Entreprise VCF :
 - o Monsieur DUCHE
 - o Monsieur NOUAILHAS

2. Ordre du jour

- Remontées en provenance des riverains
- Mesures acoustiques et vibratoires
- Travaux à venir
- Identité visuelle
- PCM et PC Quai de livraison

3. Remontées en provenance des riverains

a) Remarques et questions d'Ensemble rue Baillet

Sécurité incendie des personnes et des biens des deux immeubles d'habitation de la très étroite rue Baillet :

L'association Ensemble rue Baillet note « *qu'il a été répondu que la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvent les 8 et 10 rue Baillet (immergés en plein centre d'un chantier dans une rue particulièrement étroite) ne nécessite aucune mesure de prévention et protection particulière et que les bouches incendie ordinaires sous trottoir de la rue de l'Arbre sec sont entièrement suffisantes pour faire face à un incendie se déclarant dans ces immeubles en particulier du fait du chantier.*

Compte tenu du manifeste risque aggravé d'incendie que représente cette mitoyenneté (encerclement du chantier), les membres de l'association « Ensemble rue Baillet » prennent acte de cette réponse et

considèrent que la BSPP interrogée par le maître d'œuvre du chantier Samaritaine portera par conséquent l'entière responsabilité des dommages corporels et matériels des riverains de la rue Baillet en cas de sinistre, si les moyens ordinaires venaient à ne pas suffire pour les sauvegarder. Ils prennent à témoin de la réponse faite oralement par la BSPP à VCF et répercutée en comité par celui-ci, tous les membres du comité de suivi (tant publics que privés) et ils demandent que le comité de suivi notifie expressément le paragraphe ci-dessus à la BSPP, pour l'en informer. »

L'entreprise et le MOE confirment encore une fois que l'ensemble des dispositions générales mais aussi les dispositions relatives à des situations particulières (fermeture de voirie par exemple) sont systématiquement analysées avec la BSPP et que les travaux ne débutent qu'une fois que l'ensemble de leurs prescriptions sont mises en œuvre.

Risque que représente le maintien au 10 rue Baillet (emplacements voirie et immeuble) d'une alimentation au gaz active.

Les membres de l'association Ensemble rue Baillet « ont pris acte des réponses rassurantes fournies par ERDF à EGIS à ce sujet et répercutées par celui-ci en comité de suivi de chantier. A savoir que les vibrations et chocs divers et variés occasionnés inévitablement par un chantier de cette ampleur, ne présentent aucun risque pour les immeubles de la rue Baillet et en particulier leurs occupants; et que le principe de précaution n'impose pas la coupure de l'alimentation en gaz de ses immeubles dont les canalisations sur la voie publique (rues et/ou trottoirs) longent et traversent pourtant en tout ou partie les chantiers des travaux de la Samaritaine. En cas de fuite de gaz et surtout d'explosion, les membres de l'association « Ensemble rue Baillet » considéreront ERDF entièrement responsable des dommages matériels et corporels occasionnés aux riverains de la rue Baillet ainsi qu'aux alentours. Ils prennent à témoin de la réponse faite oralement par ERDF à EGIS et répercutée en comité par ce dernier, tous les membres du comité de suivi (tant publics que privés) et ils demandent que le comité de suivi notifie expressément le présent paragraphe à ERDF pour l'en informer. »

L'entreprise et le MOE confirment encore une fois que l'ensemble des dispositions générales mais aussi les dispositions relatives à des situations particulières (réalisations de tranchées) sont systématiquement analysées avec les services techniques de la voirie (mairie de Paris) et les concessionnaires et que les travaux ne débutent qu'une fois que l'ensemble de leurs prescriptions sont prises en compte.

Bâches anti bruit et poussières « défaillantes » notamment durant les mois de juillet et d'août 2016

L'association Ensemble rue Baillet note que, « cet été, les bâches se trouvant rue Baillet ont été « désajustées » rabattues, trouées ou partiellement ôtées, notamment au premier étage, en dépit de la réalisation de travaux particulièrement bruyants (découpe ou démontage de structures métalliques par exemple), ayant lieu précisément en vis-à-vis direct des immeubles des 8 et 10 rue Baillet. »

L'entreprise confirme :

- Avoir rencontré des difficultés dans le maintien d'un correct laçage des bâches et leur présence continue sur l'ensemble du périmètre notamment en raison du phasage des travaux.
- Que, comme annoncé dans les courriers d'information riverains, l'ouverture des bâches était nécessaire pour la mise en place des cadres de bâches devant servir de support aux futures bâches décoratives du projet.
- Que tout est mis en œuvre pour que cela ne se reproduise plus.

Pollutions de l'air

L'association Ensemble rue Baillet note que « les rebords de fenêtres et vitres des immeubles rue Baillet sont constamment sales et collants en particulier une fois mouillés. Ces résidus constituent la preuve s'il en était besoin, d'une importante pollution atmosphérique que les riverains inhalent presque 10 h par jour en

continu, les obligeant ainsi à restreindre au strict minimum l'ouverture de leurs fenêtres donnant sur la rue Baillet ».

Les membres du comité de suivi demandent à avoir des précisions quant à la nature de ces poussières.

L'entreprise précise que ces poussières, compte-tenu des mesures de confinement en place, ne contiennent ni amiante ni métaux lourds. En revanche, les activités de découpe de métal, de démolition d'ouvrages en béton ou maçonnerie ainsi que les terrassements génèrent des poussières que ni les bâches ni les protections à la source ne peuvent totalement empêcher.

Le MOE indique, comme cela a déjà été évoqué que des mesures systématique de la qualité de l'air ont déjà été envisagées, notamment avec Air Parif, mais que tous les experts contactés ont indiqué qu'il n'était pas envisageable de mettre en place un système de mesure permettant d'identifier les poussières émises par le chantier des autres types de poussières.

L'association Ensemble rue Baillet envisage de se rapprocher d'experts indépendants ses représentants n'étant pas convaincus quant à cette affirmation.

Perturbation de l'alimentation en eau des immeubles de la rue Baillet, doute sur sa potabilité et problème de fuite.

L'association Ensemble rue Baillet note une perturbation de l'alimentation en eau des immeubles de la rue Baillet et doute de sa potabilité. Elle note aussi qu'une partie importante du mur mitoyen de la rue Baillet se trouvant au premier sous-sol de caves du 10 rue Baillet est gorgé d'eau depuis des mois et, qu'à ce jour, les services de la voirie demeurent injoignables malgré d'innombrables tentatives pour les contacter.

L'entreprise indique s'être rapproché d'Eau de Paris pour leur soumettre le problème dès que l'information leur est parvenue. Ce concessionnaire a confirmé que des problèmes existaient quant à la pression sur leur réseau et qu'ils envisageaient des modifications de branchement du 8, 8bis et 10 Baillet. En revanche ils n'ont pas signalé de sujets quant à la potabilité. Concernant la fuite, ils regarderont le sujet lors de leur intervention.

Invasion de rats en surface

L'association Ensemble rue Baillet note qu'avec les travaux (suppression de caves et excavations diverses et variées) réalisés dans les îlots Seine et Rivoli, les rats pullulent aux alentours du chantier, notamment rue Baillet et rue de l'Arbre sec.

L'entreprise confirme ce constat et indique avoir souscrit un contrat de dératisation pour limiter ce phénomène.

Aboiements du chien du maître-chien du chantier

L'association Ensemble rue Baillet note des aboiements se déroulant la nuit sur de longues périodes et à diverses reprises pendant les nuits (notamment entre 2 h et 5h30).

L'entreprise indique avoir fait un rappel auprès du maître-chien et de la société de gardiennage qui l'emploie.

N° d'urgence

L'association Ensemble rue Baillet note que le numéro de téléphone (06 28 45 55 78) du chargé de sécurité et vigilance du chantier d'astreinte pendant la nuit ne répond en général pas ou bien seulement si l'on renouvelle 3 à 4 fois l'appel.

L'entreprise indique que ce point va être étudié dans les plus brefs délais.

Pertinence des notes d'informations chantier distribuées par courriels aux riverains du chantier.

L'association Ensemble rue Baillet note que des travaux annoncés avec barrage de rues ne sont parfois pas effectués (dernier week-end par exemple) et d'autres forts bruyants sont effectués notamment de nuit sans préavis (enlèvements d'engins de chantier et manœuvres diverses). Cas identique pour l'intervention ERDF.

L'entreprise indique qu'il est effectivement difficile de garantir que la prévision à quinze jours objet de la lettre d'information aux riverains ne donne pas lieu à certains ajustements en raison des aléas soit du chantier soit de l'environnement de celui-ci (consignes émanant de la Préfecture de Police). Les concessionnaires (ERDF par exemple) rencontrent les mêmes problèmes.

Permis de construire modificatif

L'association Ensemble rue Baillet note qu'un permis de construire modificatif concernant l'îlot Rivoli a été accordé fin août et demande en réunion un certain nombre de précisions principalement relatives :

- Aux terrassements complémentaires à réaliser à proximité des 8 8bis et 10 Baillet (modification des espaces de pleine terre et augmentation de l'emprise du 3° sous-sol technique) ;
- Simplification du calepinage des ensembles verriers de la façade courbe ;
- Remplacement des toitures végétalisées ;
- Modification de la répartition des logements sociaux ;
- Implantation des passerelles.

Le MOA, le MOE et l'entreprise apportent, en réunion, des précisions sur ces différents points.

b) Remarques et questions des autres associations

Identité visuelle du chantier et orientation du public

L'Association des Commerçants Louvre Rivoli insiste une fois encore sur l'importance de rapidement mettre en place l'ensemble de la signalétique de chantier.

L'entreprise indique que l'ensemble de cette signalétique sera mise en place pour la fin de l'année.

Le MOA indique que les demandes de l'association relatives à l'orientation du public et à l'indication des commerces de la zone du chantier ont bien été prises en compte dans la conception des supports visuels.

Indications relatives aux changements des itinéraires des bus.

L'Association des Commerçants Louvre Rivoli signale que les déplacements d'arrêts de bus ou changement d'itinéraires de ceux-ci sont très mal indiqués et conduisent à ce que les riverains ou touristes soient parfois perdus.

Le MOA, le MOE et l'entreprise indiquent n'avoir malheureusement aucun moyen d'action en la matière. Ce point sera cependant évoqué, à titre d'information, lors des prochaines réunions avec les services de la voirie.

Fermeture de la rue de l'Arbre Sec et accès aux hôtels et à la clinique.

L'Association de défense des intérêts et d'indemnisation des riverains de la Samaritaine signale que les fermetures de la rue de l'Arbre Sec pour les entrées/sorties de l'école et la crèche posent de vrais soucis pour l'accès des ambulances et des taxis.

L'entreprise indique que ces fermetures ne sont pas permanentes mais sur des périodes courtes. Elle va regarder, en liaison avec les services techniques de la voirie, comment il serait envisageable d'améliorer l'information sur ces horaires de fermeture.

Bruits le matin avant 7h30

L'Association de défense des intérêts et d'indemnisation des riverains de la Samaritaine signale, une fois encore, les bruits assez fréquents avant 7h30 perturbant le sommeil des riverains.

L'entreprise indique qu'elle fait régulièrement des rappels à l'ordre auprès de ses personnels et de ceux de ses sous-traitants.

4. Mesures acoustiques et vibratoires

En complément des éléments précédents, l'entreprise indique que les prochains travaux bruyants qui vont être le plus perceptibles par les riverains (même s'ils seront affaiblis par les bâches acoustiques et les confinements) vont concerner le sablage des façades.

5. Travaux à venir

L'entreprise présente en réunion les travaux à venir notamment :

- Bâtiment Sauvage :
 - o Début des travaux sur le quai de livraison
- Bâtiment Jourdain :
 - o Démolition du cœur de la zone plateau
 - o Curage des façades à compter du début Octobre.
- Bâtiment Rivoli
 - o Remontage des premiers niveaux à partir du sous-sol 3 ;
 - o Curage des caves conservées ;
 - o Forage pour les puits de géothermies le long de la rue de Rivoli (angle arbre sec et angle monnaie).
- Logistique :
 - o Montage de la passerelle arbre sec ;
 - o Montage portique rue Baillet.

6. Identité visuelle

Cf. ci-avant

7. PCM et PC quai de livraison

Cf. ci-avant

8. Prochain Comité de suivi.

La prochaine réunion de comité de suivi se tiendra entre fin novembre et début décembre 2016.